



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Annexe

Soutiens financiers complémentaires apportés hors CPER sur la période 2021-2027

L'État et la Région apportent aussi leur soutien aux projets de mobilités portés par les territoires en dehors du périmètre de contractualisation du volet Mobilités du CPER 2023-2027.

En matière de transports en commun, dans le cadre du 4ème appel à projets TSCP-PEM dont les lauréats ont été annoncés en octobre 2021, l'État apportera un soutien de **36 M€** pour soutenir 6 projets de PEM et 4 projets de TCSP bretons.

Porteur de projet	Projet	Subvention annoncée par l'État (€)
Quimper Bretagne Occidentale	PEM de Quimper	1 990 000
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	PEM de Vannes	1 990 000
Rennes Métropole	Augmentation de capacité ligne A	7 630 000
Rennes Métropole	Trambus Est-Ouest	2 130 000
Vallons de Haute Bretagne Communauté	PEM de Guipry-Messac	200 000
Poher Communauté	PEM de Carhaix	300 000
Brest Métropole	Tramway ligne B	17 090 000
Brest Métropole	BHNS ligne D	3 810 000
Fougères	PEM de Fougères	800 000
Liffré Cormier Communauté	PEM de Sévailles	80 000
TOTAL		36 020 000

Les premiers conventionnements ont eu lieu fin 2022/début 2023 ; les montants par projet sont susceptibles de réajustement en fonction des assiettes éligibles finales des projets. Le conventionnement est attendu au plus tard pour fin 2025.

En ce qui concerne le vélo, le gouvernement a annoncé lors du premier comité interministériel vélo du 5 mai 2023 la pérennisation jusque 2027 du Fonds Mobilités Actives, doté de 250 M€ annuels de soutien aux projets d'itinéraires cyclables sécurisés portés par les collectivités.

A ce titre, 85 projets ont d'ores et déjà été soutenus en Bretagne de 2020 à 2023 pour un montant total d'aide de 23,9M€. La capacité d'appui de l'État est ainsi d'environ 5 à 6 M€/an à l'échelle régionale, ce qui pourrait représenter **35 à 40 M€** sur la période 2021-2027.

Par ailleurs, un « appel à programmes territoires cyclables » est conduit en 2023, pour accompagner dans la durée des territoires peu ou moyennement denses, et accélérer la mise en œuvre de leur schéma cyclable ; doté de 100 millions d'euros au niveau national, il permettrait de soutenir au moins une collectivité bretonne à hauteur de plusieurs millions d'€ pendant 4 ans.

Enfin, un soutien de **1,1 M€** a été apporté en 2022 pour la réalisation de 544 emplacements sécurisés pour les vélos dans 13 gares bretonnes, avec des travaux en 2023/2024.

Les projets de piste cyclables ou autres liaisons douces sont aussi soutenus via la DSIL. 9,5 M€ ont ainsi été alloués entre 2021 et 2023 à des projets en faveur des mobilités alternatives à la voiture, essentiellement des investissements en faveur des modes doux, quelques pôles d'échanges, et un projet de TCSP sur Rennes Métropole. Soit un soutien de l'État d'environ 3 M€ par an soit plus de 20 M€ sur la durée du CPER 2021-2027.

Dans le domaine routier, les opérations de modernisation du réseau routier national, destinées à contribuer aux transitions écologique et numérique du RRN : partage de la voirie et nouveaux usages de la route, protection de l'environnement (ressources en eau, continuité écologique...), lutte contre les nuisances (bruit notamment), infrastructures connectées, sécurité routière), seront dotées d'un budget national de 200 M€ sur 5 ans. Ce programme fera l'objet d'une programmation annuelle, au titre de laquelle des actions seront proposées par les services de l'État en Bretagne.

Ces budgets s'ajoutent aux quelques 40 M€ annuels de travaux d'entretien du réseau routier national menés par la DIRO.

Les créations de voies réservées pour les transports collectifs ou les covoitureurs, envisagées en particulier dans le SDAGT de Rennes (notamment sur la RN12 ou la rocade Nord/A84) mais aussi désormais sur l'axe Vannes-Lorient-Quimper, relèveront d'autres budgets spécifiques.

En ce qui concerne les **passages à niveau**, les opérations de sécurisation continuent d'être financées annuellement hors CPER. Si de nouveaux projets de suppression devaient émerger, leur contractualisation, en complément de l'enveloppe actuelle du CPER Mobilités, pourra être étudiée.

Par ailleurs, les budgets du **fonds vert**, qui seront pérennisés au-delà de 2023, permettent d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions en soutien au covoiturage ou dans la préparation de la mise en place de ZFE (enveloppe de 5,6 M€ en Bretagne en 2023). A partir de 2024, seront également soutenues les solutions de mobilité dans les territoires ruraux dans le cadre de France Ruralités (90M€ à l'échelle nationale sur 2024-2026 via le fonds vert)

En complément, pour soutenir la trajectoire cible de développement du TER BreizhGo (+ 20% d'offre d'ici 2030, + 50% d'ici 2035, + 93% d'ici 2040), la Région Bretagne prévoit d'investir entre 289 et 339M€ dans le **matériel roulant** sur la période 21-27 du CPER. C'est un investissement sans précédent qui doit permettre à la fois de poursuivre le rajeunissement du parc (rénovation, acquisitions) afin de garantir la bonne exploitation du matériel et l'attractivité du réseau, et qui doit permettre les développements d'offre progressifs et ambitieux sur le territoire en cohérence avec les travaux d'infrastructures réalisés sur le réseau.

Enfin, le **programme FEDER 2014-2020** permet de soutenir des projets de mobilité dans le cadre de sa priorité 4 « soutenir la transition vers des mobilités durables », objectif 4.1 « favoriser la mobilité urbaine durable ».

Le montant de FEDER pour soutenir cet objectif est de 37,5 M€.

Quatre axes d'intervention seront déployés pour cet objectif:

- 1) soutien au développement des services de mobilités et infrastructures de transport assurant une meilleure liaison entre les espaces périurbains/ruraux et urbains
- 2) soutien aux projets favorisant l'intermodalité
- 3) soutien aux projets facilitant les mobilités de porte à porte
- 4) soutien au développement des modes actifs

Des appels à projets seront publiés régulièrement par la Région, autorité de gestion du FEDER, pour sélectionner les projets.

Synthèse :

	Soutien 2021-2027 envisageable hors CPER		
Thématique	Etat	Région	FEDER
TCSP et PEM	36 M€		
Vélo	40 M€		
DSIL (projets en faveur des mobilités décarbonées)	20M€ minimum		
Modernisation du réseau routier national	Programmation annuelle		
Fonds vert	5,6 M€		
Matériel roulant TER		289 à 339 M€	
FEDER			37,5 M€
TOTAL	100 M€ au minimum	289 à 339 M€	37,5 M€